

Depuis le début du mois de mai, le dispositif "Garantie Jeunes" est expérimenté sur le territoire du département de l'Orne, avec l'appui des quatre missions locales d'Alençon, Argentan, Flers et L'Aigle-Mortagne. Soutenu par les pouvoirs publics, ce dispositif consiste à proposer une allocation mensuelle (452 €/mois pendant un an) à un jeune (entre 18 et 25 ans) sans travail en échange de sa participation à des ateliers et des stages en entreprise.

[www.orne.fr](http://www.orne.fr)